

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Date de réception <b>29 SEP. 2015</b>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le <b>19 FEV. 2016</b>	N° d'enregistrement <b>F5215 P0063.</b>
--	---	--

### 1. Intitulé du projet

Centrale hydroélectrique du Domaine de Rochefort - Barrage de La Fourmondière supérieure - Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCARDEL SARL

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Bernard BILLOT LINGUANOTTO, gérant

RCS / SIRET 3 2 8 0 6 9 7 1 1

Forme juridique SARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25° Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique.	La centrale hydroélectrique peut développer une puissance maximale de 278 kW (art 1er). Elle a été autorisée par l'arrêté préfectoral n°86-676 en date du 22/10/1986.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le présent document intervient dans le cadre de la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter l'énergie hydraulique fournie par le débit de la rivière La Mayenne.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est la poursuite de l'exploitation de la centrale hydroélectrique existante et autorisée par l'arrêté préfectoral 86-676 en date du 22/10/1986 avec prise en compte du classement de la rivière La Mayenne en listes 1 et 2 au sens de l'article L.214-17 du Code de l'environnement, à savoir la mise en oeuvre de dispositifs permettant d'améliorer la continuité piscicole à la montaison (rampe sur le seuil par exemple) et à la dévalaison (dispositif de grille fine ou turbine ichtyo-compatible).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Le projet objet du présent formulaire comporte une phase de travaux sur les infrastructures de la centrale hydroélectrique existante afin d'améliorer la continuité piscicole (cf. ci-dessus).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La phase exploitation consiste en l'utilisation d'une fraction du débit de la rivière La Mayenne pour produire de l'électricité par turbinage au sein des installations existantes.

La puissance produite sera au maximum de 278 kW.

Le débit réservé sera de 2.50 m<sup>3</sup>/s.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Depuis l'entrée en vigueur du décret 2014-750 en date du 01/07/2014, les installations hydroélectriques sont soumises à la nomenclature "loi sur l'eau" de l'article R.214-1 du Code de l'environnement.  
Le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la centrale hydroélectrique nécessite un dossier "loi sur l'eau".

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Examen au cas par cas préalable à l'éventuelle réalisation d'une étude d'impact.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Puissance maximale de la centrale hydroélectrique	278 kW

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>
Lieu-dit "Rochefort 19, route de Rochefort 53 240 Andouillé	Long. <u>0° 44' 42" O</u> Lat. <u>48° 10' 42" N</u> <b>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</b> Point de départ : Long. <u>==°== '== "==</u> Lat. <u>==°== '== "==</u> Point d'arrivée : Long. <u>==°== '== "==</u> Lat. <u>==°== '== "==</u> Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Sans objet.

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?  
Sans objet.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

S'agissant d'une demande de renouvellement d'une autorisation relative à une installation existante, l'occupation actuelle des sols est constituée de la centrale hydroélectrique autorisée par l'arrêté préfectoral 86-676 en date du 20/10/1986.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui**  **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune d'Andouillé, approuvé le 10/07/2012.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui**  **Non**

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des travaux de dépollution (amiante) ont été réalisés de juillet 2012 à novembre 2013 par le groupe VALEO. Les bâtiments, le sol et la berge de la rivière La Mayenne ont été décontaminés. Durant ces travaux, 3 bâtiments dont le Moulin ont été détruits. L'arrêté préfectoral n°2013-340-0001 en date du 11/12/2013 a prononcé la levée de l'état d'insalubrité vis-à-vis de l'arrêté préfectoral n°99-203 en date du 16/07/1999.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux: aucun prélèvement. Phase exploitation; le projet consiste à utiliser une partie du débit de la rivière La Mayenne pour produire de l'électricité. Il ne s'agit pas d'un prélèvement tel qu'entendu par cette rubrique.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux: le projet ne nécessite aucun mouvement de matériaux et donc ni déblai, ni remblai, ce qui exclut toute utilisation de ressources naturelles. Phase exploitation: sans objet.
	est-il déficitaire en matériaux ?			Cf. ci-dessus.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux: aucun impact sur la bio-diversité. Phase exploitation: le projet a pour objet d'améliorer les conditions de continuité écologique au droit de la centrale hydro-électrique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

X

Est-il concerné par des risques technologiques ?

X

**Risques et nuisances**

Est-il concerné par des risques naturels ?

X

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

X

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

X

**Commodités de voisinage**

Est-il source de bruit ?

X

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

X

Engendre-t-il des odeurs ?

X

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

X

Engendre-t-il des vibrations ?

X

Est-il concerné par des vibrations ?

X

Le site est localisé en rive droite de la rivière La Mayenne. Par conséquent il est concerné par la présence du lit majeur de ce cours d'eau et de sa zone d'expansion des crues. Le site est soumis au risque d'inondation en l'absence de PPRI.

Phase travaux: les engins utilisés pour réaliser les travaux seront source de bruit pendant la période d'intervention.  
Phase exploitation: le fonctionnement des turbines sera source de bruit sans modification par rapport à l'état actuel.

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

**Pollutions**

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?    
Si oui, dans quel milieu ?

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

**Patrimoine /  
Cadre de  
vie /  
Population**

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

Phase travaux: les engins utilisés pour réaliser les travaux vont rejeter des gaz d'échappement.  
Phase exploitation: aucun rejet polluant dans l'air ne sera observé.



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à demander le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une centrale hydroélectrique d'une puissance actuelle de 278 kW et restant identique.

Le projet comporte la mise en oeuvre d'aménagements destinés à améliorer les conditions de la continuité écologique au droit de l'ouvrage. En ce sens, le projet génère des impacts positifs pérennes par rapport à la situation actuelle.

Le projet n'est à l'origine d'aucun impact négatif, direct ou indirect, temporaire ou pérenne, sur l'eau, les milieux naturels et les milieux aquatiques.

La description des aménagements destinés à améliorer les conditions de la continuité écologique et la démonstration de l'absence d'impact négatif, direct ou indirect, temporaire ou pérenne, seront traités par le dossier loi sur l'eau élaborés en application du Code de l'environnement.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LE VESINET

*Lundi*  
le, 28/09/2015

Signature

*[Signature]*

Bernard BILLOT LINGUANOTTO

**SOCARDEL**

Bur. : 61, Bld Carnot  
78110 LE VESINET

Siège Social : "Rochefort"  
53240 ANDOUILLE

RCS LAVAL N° 328 069 711

**GÉRANT**